

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N° AS1186

présenté par

Mme Battistel, M. Simion, Mme Pirès Beaune et Mme Godard

à l'amendement n° AS|1152 de M. Valletoux

-----

### ARTICLE 6

A l'alinéa 9, supprimer la seconde phrase.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement des socialistes et apparentés vise à supprimer la possibilité introduite par l'amendement du Président Valletoux pour les membres du collège pluri-professionnel d'effectuer la concertation à distance.

En effet, l'amendement ici sous-amendé prévoit « *qu'en cas d'impossibilité, la concertation peut avoir lieu sur dossier.* »

Cette rédaction nous semble peu claire et il est proposé donc de la supprimer et de la retravailler en séance.